



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE MEURTHE-ET-MOSSELLE

Direction Départementale des Territoires

de Meurthe-et-Moselle

Service aménagement durable, urbanisme, risques

Unité prévention des risques

Plan de Prévention des Risques Miniers

Commune de JARNY

Zonage PPRM

Carte B

MARS 2013

Plan annexé à l'arrêté préfectoral du 26 MAR. 2013

Pour le préfet,
le Directeur Général,
Jean-Marc RAFFY

ECHELLE : 1/5000

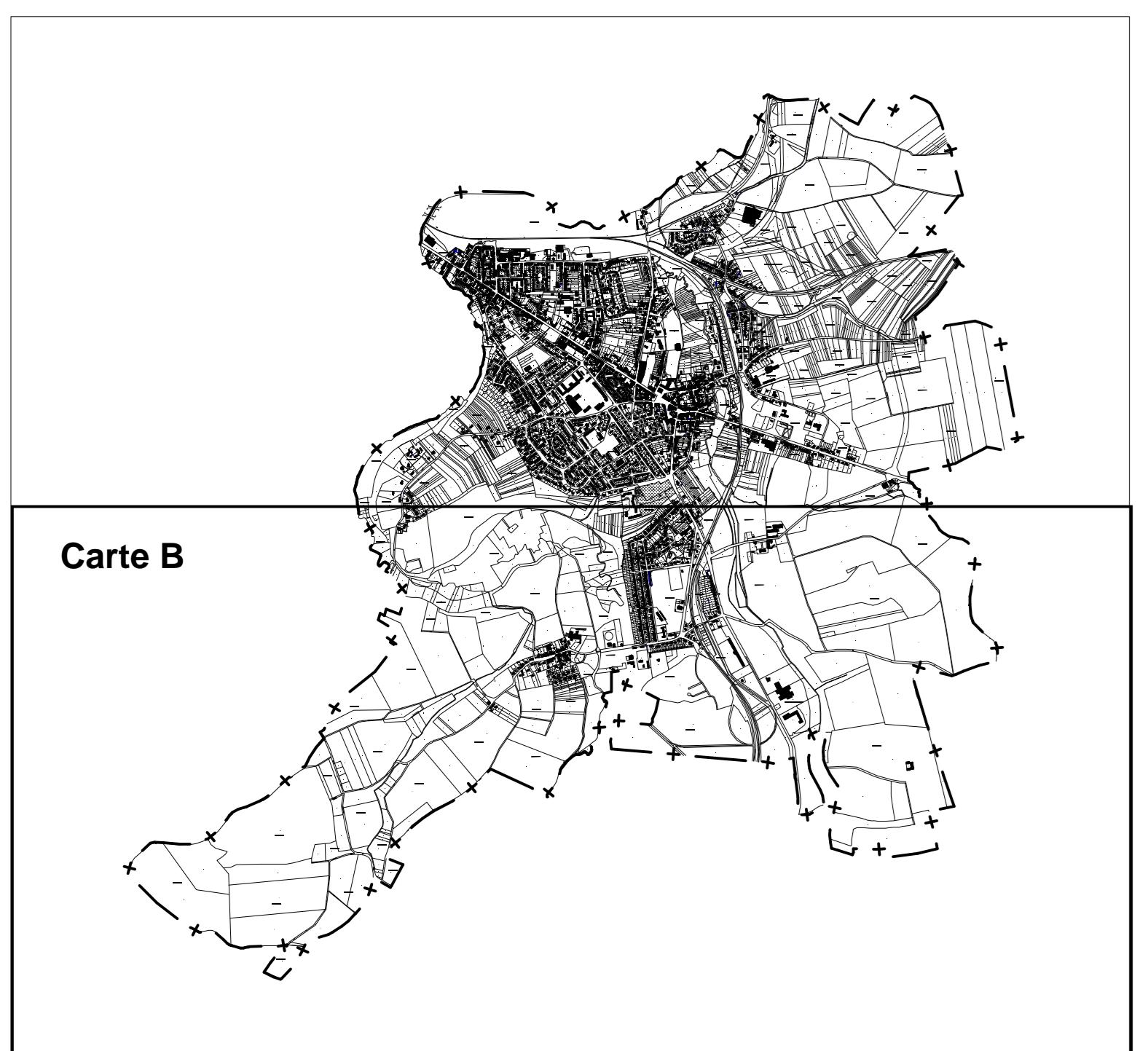
Fond
BD ParcellaireIGN - 2007
Source: DREAL 03/2010

Légende :

R1

R2

J



Carte B

Conditions d'utilisation.

* Cette carte fait partie d'un P.P.R. (loi n°95-101 du 02/02/1995).

* Elle prend en compte les risques connus à la date d'approbation du PPR.

* Le fond cadastral sur lequel elle est dessinée fait l'objet d'un droit réservé.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration.

